

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): On me dit, monsieur l'Orateur, que cela serait impossible. Même si les mesures étaient adoptées tout de suite, et à moins que les élections n'aient lieu très tard, voire après l'expiration du délai prescrit par la Constitution, il serait difficile de mettre ces mesures en vigueur à temps pour ces élections.

M. Benjamin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque, de l'avis de fonctionnaires préposés aux élections, il ne faudrait que deux mois, trois tout au plus, pour donner suite à une mesure législative sur les dépenses électorales du Parlement et que selon un important représentant du parti libéral, on sollicite actuellement des fonds de 95 grandes compagnies canadiennes en faveur de ce parti, le premier ministre nous dirait-il s'il peut présenter la mesure législative en question à la Chambre afin qu'elle soit en vigueur au moment des élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. On engage clairement le débat ici et la question est irrecevable. Le représentant de Joliette a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il dire à la Chambre si les négociations entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa, relativement aux allocations familiales, sont terminées, et si le gouvernement fédéral est disposé à se rendre aux demandes de M. Castonguay?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, les discussions continuent, en effet. Il y a eu des rencontres au niveau des fonctionnaires et même entre le premier ministre Bourassa et moi-même. Nous avons discuté de ce problème. La position du gouvernement fédéral n'a pas changé depuis que j'en ai parlé à la Chambre. Nous sommes disposés à considérer un ensemble de propositions qui amélioreraient l'administration des divers programmes fédéraux et provinciaux.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'EXERCICE DU POUVOIR LÉGISLATIF PAR LE QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'une condition semble retenir l'attention du gouvernement du Québec, soit celle d'exercer un pouvoir législatif dans la politique des allocations familiales, le très honorable premier ministre pourrait-il dire s'il approuve cette demande du Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (première ministre): Monsieur le président, s'il s'agit de pouvoir législatif—et c'est ainsi que j'ai compris la question—le gouvernement du Québec

a évidemment tous les pouvoirs législatifs de payer les allocations familiales qu'il désire, tout comme le gouvernement fédéral, puisque, effectivement, nous en payons depuis plus de 25 ans. Alors, si le Québec veut continuer son régime de paiements et relever les paiements qu'il fait aux citoyens de la province, le gouvernement fédéral ne peut d'aucune façon s'y opposer.

Le problème est plutôt de savoir si les deux régimes peuvent s'intégrer, et j'ai déjà exprimé au premier ministre Bourassa mon accord de principe. Il s'agit d'en arriver à des modalités administratives qui satisfassent les deux gouvernements.

* * *

LES ÉLECTIONS

LA QUESTION DE LA CANDIDATURE DE CERTAINS DÉPUTÉS LIBÉRAUX

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache à celle qu'a posée le député de Regina-Lake Centre au premier ministre. Le premier ministre voudrait-il renseigner la Chambre au sujet des 20 députés libéraux du Québec à qui il ne permettra pas de se représenter et qu'il doit remplacer par de meilleurs candidats, lors des prochaines élections?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable. J'accorde la parole au député de Calgary-Nord.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député devra faire vite car il ne nous reste pour ainsi dire plus de temps.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car je crois que tous les députés de la Chambre ont le droit de s'intéresser au sort de leurs collègues; je veux simplement m'assurer qu'ils sont traités avec tous les égards lorsqu'ils sont flanquées à la porte par le premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Calgary-Nord.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de...

M. l'Orateur: Si le premier ministre pose la question de privilège, je lui cède la parole, mais il est bien évident que l'intervention du député de Prince Edward-Hastings était irrecevable; c'est pourquoi je l'ai interrompu.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas tous les députés qui sont visés lorsque nous parlons d'éconduire bon nombre d'entre eux dont la plupart sont de l'opposition.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Voulez-vous parier sur la circonscription de Prince Edward-Hastings? Pariez ou taisez-vous. Mille dollars sur Prince Edward-Hastings. Pariez si vous l'osez. Il n'est pas prêt à aller jusque-là.